

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 20 août 2019

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	9
- votants	9
- absents	2
- exclus	0

Délibération n° CM20082019-04	
<u>OBJET</u>	
<i>Modification du montant de l'Attribution de compensation versée au Grand-Figeac à partir de 2019</i>	

L'an deux mille dix-neuf, le vingt août à 20 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Jean-Paul CHASSAING, Maire.

Étaient présents : Lucette CARSAC, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, Bénédicte HEISER, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, François TAURAND, VARIER Sylvain.

Absents/Excusés : BREHAULT Thomas, Pauline MOREAU,

Secrétaire de séance :

Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C),

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand-Figeac en date du 31 janvier 2019, prise après avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

- APPROUVE la modification du montant de l'Attribution de Compensation de la Commune de Planioles à partir de 2019, afin de permettre la mise en œuvre d'un mécanisme de solidarité territoriale pour le financement du déficit du Centre Intercommunal de Santé,
- APPROUVE le montant prévisionnel de l'Attribution de Compensation versée par la Commune au Grand-Figeac pour 2019, fixé à 17 877 €
- AUTORISEM. le Maire ou ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 21 août 2019.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 21 août 2019
et publication ou
notification
du 21 août 2019*

Le Maire,
Jean-Paul CHASSAING.